Bac Général HGGSP + SES (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Sciences économiques et sociales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hggsp-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Sciences économiques et sociales

Session 2022 • Amérique du Sud • Jour 1

Code sujet **22-SESJ1AS1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire — Justice sociale et différentes formes d’égalité
1 réponses • sujet p. 2–5

Épreuve composée - sujet A — Intégration sociale, pratiques culturelles et internationalisation de la chaîne de valeur
4 réponses • sujet p. 6–10

Épreuve composée - sujet B — Progrès technique, classes sociales, engagement politique et internationalisation de la chaîne de valeur
4 réponses • sujet p. 11–14

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire None points

Justice sociale et différentes formes d’égalité

Question Sujet

Sujet p. 2, 3, 4, 5

> En quoi les différentes formes d’égalité permettent-elles de définir ce qui est considéré comme juste selon les principales conceptions de la justice sociale ?

Introduction. La justice sociale désigne les principes qui servent à évaluer la répartition des droits, des ressources, des avantages et des contraintes dans une société. L’égalité peut désigner l’égalité des droits, l’égalité des chances ou encore une réduction des écarts de situation. Ces principes ne conduisent pas toujours au même jugement : traiter chacun de manière identique n’est pas forcément juste si les situations de départ sont très inégales, tandis que certaines différences de revenus peuvent être jugées légitimes si elles rémunèrent des contributions différentes. On peut donc se demander comment les différentes formes d’égalité permettent de déterminer quelles inégalités sont acceptables et lesquelles doivent être corrigées. Nous montrerons d’abord que l’égalité des droits et des chances fonde une conception méritocratique de la justice ; puis que l’égalité des situations conduit à lutter contre les écarts excessifs et les désavantages sociaux ; enfin que les principales conceptions de la justice cherchent à articuler ces principes.

I. L’égalité des droits et des chances peut justifier des différences lorsqu’elles résultent de règles équitables.

L’égalité des droits est l’égalité juridique et politique : chacun doit disposer des mêmes droits fondamentaux et être soumis aux mêmes règles, sans discrimination ni privilège arbitraire. Le document 1 rappelle que, selon l’article 1 de la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen de 1789, les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. L’article 6 affirme que la loi doit être la même pour tous et que les citoyens sont admissibles aux emplois publics selon leurs capacités, leurs vertus et leurs talents. Dans cette conception, des positions sociales différentes peuvent être considérées comme justes si les règles d’accès sont communes et si les différences ne reposent pas sur des privilèges de naissance ou des discriminations.

L’égalité des chances va au-delà de cette égalité formelle : elle suppose que chacun puisse réellement accéder aux positions sociales, quelle que soit son origine. Une conception méritocratique estime alors légitime que les individus obtiennent des rémunérations ou des positions différentes si ces différences récompensent des qualifications, des efforts ou des responsabilités différents. Le document 4 montre que cette idée est largement approuvée : 26,4 % des personnes interrogées sont tout à fait d’accord et 58,9 % plutôt d’accord avec l’acceptation des différences de revenus lorsqu’elles rémunèrent des mérites individuels différents. Au total, cela représente 85,3 % d’accord.

Le document 2 met en évidence des différences de revenu salarial annuel moyen selon le diplôme et la catégorie socioprofessionnelle. En 2017, ce revenu est de 14 720 euros pour les personnes sans diplôme et de 35 940 euros pour celles qui ont un Bac + 3 ou plus : l’écart est de 21 220 euros et le revenu du groupe le plus diplômé est environ 2,44 fois celui du groupe sans diplôme. Il est de 41 650 euros pour les cadres et chefs d’entreprise salariés, contre 13 780 euros pour les employés : l’écart atteint 27 870 euros, et le premier revenu est environ 3,02 fois le second. Ces données établissent des différences moyennes associées au diplôme et à la catégorie socioprofessionnelle ; elles ne démontrent pas, à elles seules, que le mérite ou le diplôme expliquent causalement ces écarts. Pour que la méritocratie soit juste, il faut notamment que l’accès aux formations et aux emplois ne soit pas réservé de fait à certains groupes.

II. L’égalité des chances et l’égalité des situations conduisent à corriger les désavantages et les écarts jugés excessifs.

FormaV - document d'entraînement non officiel

L'égalité des situations désigne la recherche d'une réduction des écarts de ressources ou de conditions de vie. Elle ne signifie pas nécessairement que tous doivent recevoir exactement le même revenu : elle peut viser un niveau de vie décent pour tous, limiter les inégalités excessives et compenser certains désavantages. La redistribution, par les prélèvements et les prestations sociales, peut ainsi réduire les écarts de revenus disponibles et protéger les individus contre les risques sociaux. Dans cette perspective, des inégalités peuvent être jugées injustes si elles compromettent la dignité, l'autonomie ou la participation à la vie sociale.

Le document 2 indique qu'en 2017 le revenu salarial annuel moyen des femmes est de 18 180 euros, contre 23 610 euros pour les hommes. L'écart est de 5 430 euros ; le revenu moyen des femmes représente environ 77 % de celui des hommes. Cette différence moyenne met en évidence une inégalité de revenu selon le sexe, mais le tableau ne permet pas d'en isoler les causes : il ne donne pas notamment les informations nécessaires pour comparer les durées de travail, les métiers ou les expériences professionnelles. Il invite donc à s'interroger sur l'égalité réelle des droits et des chances, sans permettre à lui seul de conclure à une cause précise.

Le document 3 montre que les parcours scolaires des bacheliers de 2008 sont associés à leur origine sociale. Parmi les bacheliers issus de familles de cadres supérieurs, 49 % ont obtenu un Bac + 5 et 6 % un Bac + 6 ou médecine : au total, 55 % ont atteint au moins le niveau Bac + 5. Parmi les bacheliers dont les parents sont ouvriers, les proportions sont respectivement de 13 % et de 0 %, soit 13 % au total. L'écart est donc de 42 points de pourcentage. Par ailleurs, 37 % des bacheliers enfants d'ouvriers n'ont obtenu que le baccalauréat, contre 14 % des enfants de cadres supérieurs. Ces données concernent les bacheliers de 2008 et ne prouvent pas, à elles seules, les mécanismes à l'origine des écarts. Elles montrent néanmoins que l'égalité juridique des droits ne garantit pas automatiquement des parcours scolaires identiques. Une égalité des chances effective peut donc justifier des mesures qui compensent les obstacles liés aux ressources familiales ou aux conditions de scolarisation.

Les opinions du document 4 témoignent également d'une demande de réduction des écarts. À la proposition selon laquelle il faudrait réduire en France les différences entre revenus importants et faibles, 52 % des personnes interrogées sont tout à fait d'accord et 37,4 % plutôt d'accord, soit 89,4 % au total. De plus, 38,5 % sont tout à fait d'accord et 38,1 % plutôt d'accord avec l'affirmation que de grandes différences de revenus sont contraires au respect de la dignité individuelle, soit 76,6 % d'accord. Il s'agit d'opinions exprimées dans une enquête menée en 2009 auprès d'un échantillon représentatif de 1 711 personnes de plus de 18 ans résidant en France métropolitaine : elles renseignent sur les principes jugés souhaitables, non sur le niveau réel des inégalités ni sur l'efficacité d'une politique particulière.

III. Les conceptions de la justice cherchent à combiner des droits égaux, des chances réelles et des inégalités justifiables.

La justice sociale ne se confond pas nécessairement avec l'égalité absolue des revenus. Dans le document 4, 12,1 % des répondants sont tout à fait d'accord et 19,6 % plutôt d'accord avec l'affirmation qu'il ne devrait exister aucune différence de revenus, quelle qu'en soit la raison : cela représente 31,7 %. À l'inverse, 37,9 % sont plutôt pas d'accord et 30,4 % pas d'accord du tout, soit 68,3 %. Par ailleurs, 15,6 % sont tout à fait d'accord et 41,2 % plutôt d'accord avec l'idée que des inégalités de revenus sont inévitables pour qu'une économie soit dynamique, soit 56,8 %. Cette réponse exprime une opinion ; elle ne démontre pas que toute inégalité est nécessaire au dynamisme économique.

Une conception de la justice peut donc combiner plusieurs critères : garantir les mêmes libertés et les mêmes droits, favoriser une égalité réelle des chances, puis accepter certaines différences de situation si elles sont justifiables et n'enferment pas les plus défavorisés dans une situation injuste. La théorie de la justice de John Rawls illustre cette articulation : elle défend l'égalité des libertés fondamentales et la juste

égalité des chances ; elle n'admet les inégalités économiques que si elles bénéficient aux membres les moins favorisés. Cette conception ne vise donc ni l'identité de tous les revenus ni l'acceptation de toutes les inégalités : elle évalue à la fois les règles qui les produisent et leurs conséquences.

Le dossier met en lumière cette tension. Le document 1 pose le principe de l'égalité devant la loi et de l'accès aux emplois publics selon les capacités ; les documents 2 et 3 montrent des différences de revenus et de parcours associées au sexe, au diplôme, à la catégorie socioprofessionnelle et à l'origine sociale. Le document 4 révèle à la fois un soutien marqué à la réduction des grands écarts de revenus et une forte acceptation des différences lorsqu'elles rémunèrent des mérites individuels. La justice sociale consiste alors à déterminer quelles différences sont justifiables, à garantir que les chances ne soient pas verrouillées par l'origine sociale et à limiter les écarts qui portent atteinte à la dignité ou créent des désavantages excessifs.

Conclusion. Les différentes formes d'égalité fournissent des critères complémentaires pour définir ce qui est juste. L'égalité des droits exige des règles communes et l'absence de discriminations ; l'égalité des chances demande que chacun puisse réellement accéder aux positions ; l'égalité des situations conduit à réduire les écarts jugés excessifs et à corriger certains désavantages. Les documents montrent des différences de revenus et de parcours associées à plusieurs caractéristiques sociales, tandis que les opinions recueillies expriment à la fois une forte volonté de réduire les grands écarts et une acceptation des différences fondées sur le mérite. Une conception équilibrée de la justice ne suppose donc pas nécessairement des résultats identiques : elle combine des droits égaux, des chances effectives et des inégalités encadrées, dont la formation et les conséquences peuvent être justifiées.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'égalité des droits garantit des règles communes ; l'égalité des chances vise un accès effectif aux positions ; l'égalité des situations conduit à réduire les écarts jugés excessifs. Le dossier montre que les revenus et les parcours sont associés au diplôme, au sexe, à la catégorie socioprofessionnelle et à l'origine sociale, sans établir à lui seul les causes de ces écarts. Les répondants souhaitent majoritairement réduire les différences entre revenus importants et faibles (89,4 % d'accord), tout en acceptant largement les différences qui rémunèrent des mérites individuels (85,3 % d'accord). La justice sociale peut ainsi être définie comme la combinaison de droits égaux, de chances réelles et d'inégalités dont l'origine et les conséquences sont jugées justifiables.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Épreuve composée - sujet A

20 points

Intégration sociale, pratiques culturelles et internationalisation de la chaîne de valeur

Première partie : Mobilisation des connaissances

Question Question

Sujet p. 6

> À l'aide de deux arguments, montrez que le travail est source d'intégration sociale.

Définition. L'intégration sociale est le processus par lequel un individu participe à la vie collective, entretient des relations avec autrui et se sent membre de groupes sociaux.

1. **Le travail donne accès à des ressources et à des droits sociaux.** L'emploi procure généralement un revenu, qui permet de satisfaire ses besoins et de participer à la consommation. L'activité professionnelle et les cotisations associées contribuent également à l'accès à des protections sociales, comme l'assurance maladie ou, sous réserve des conditions requises, l'assurance chômage et les droits à la retraite. Ces ressources et protections favorisent l'autonomie et la participation à la société.
2. **Le travail crée des relations sociales et un sentiment d'appartenance.** Dans une entreprise ou une organisation, les travailleurs coopèrent et échangent avec leurs collègues. Ces relations peuvent favoriser la création de liens, l'apprentissage de règles communes et le partage d'une identité professionnelle. Le travail contribue ainsi à l'insertion dans des groupes et à la reconnaissance sociale.

Ces deux mécanismes font du travail une instance importante d'intégration sociale, même si le chômage ou la précarité peuvent fragiliser les ressources, les relations et le sentiment d'appartenance.

RÉPONSE À RETENIR

Le travail est une source d'intégration sociale car il procure généralement un revenu et contribue à l'accès à des droits sociaux, favorisant l'autonomie et la participation à la société. Il crée aussi des relations professionnelles, un sentiment d'appartenance à un groupe et une reconnaissance sociale.

Deuxième partie : Étude d'un document

Question 1.

Sujet p. 7

> À l'aide des données du document, comparez les pratiques culturelles des cadres à celles des employés et des ouvriers en 2018.

Le tableau présente, pour la France en 2018, la proportion de personnes déclarant trois pratiques culturelles au cours des douze derniers mois. Pour les visites de musées ou d'expositions, la proportion est de 62 % chez les cadres et de 18 % chez les employés et ouvriers : l'écart est de 62 − 18 = **44 points de pourcentage**. La lecture d'au moins 20 livres concerne 24 % des cadres contre 8 % des employés et ouvriers, soit un écart de **16 points**. En revanche, jouer aux jeux vidéo tous les jours ou presque concerne 13 % des cadres et 19 % des employés et ouvriers : la proportion est donc supérieure de **6 points** chez ces derniers. Il s'agit de comparer des proportions, et non des nombres de personnes.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

En 2018, les cadres déclarent plus souvent que les employés et ouvriers avoir visité un musée ou une exposition (62 % contre 18 %, soit 44 points de plus) et avoir lu au moins 20 livres (24 % contre 8 %, soit 16 points de plus). À l'inverse, les jeux vidéo quotidiens ou presque sont plus fréquents chez les employés et ouvriers (19 % contre 13 %, soit 6 points de plus).

Question 2.

Sujet p. 7

> À l'aide du document et de vos connaissances, présentez trois facteurs de structuration de l'espace social.

L'espace social désigne la manière dont les individus et les groupes sont situés les uns par rapport aux autres, selon des caractéristiques et des ressources qui contribuent à différencier leurs positions. Le document permet d'illustrer trois facteurs de structuration :

1. **La position dans la hiérarchie socioprofessionnelle.** Les catégories socioprofessionnelles regroupent des personnes selon leur profession et leur position dans l'emploi. Le tableau indique que 62 % des cadres ont visité un musée ou une exposition, contre 18 % des employés et ouvriers ; la lecture d'au moins 20 livres concerne respectivement 24 % et 8 %. Ces écarts montrent que les pratiques culturelles varient selon la catégorie socioprofessionnelle, sans suffire à établir que celle-ci en est l'unique cause.
2. **Le niveau de diplôme.** Le diplôme est une ressource qui atteste notamment d'une formation et de qualifications. Dans le document, la visite d'un musée ou d'une exposition concerne 9 % des personnes sans diplôme ou titulaires du CEP, 19 % des personnes ayant le brevet ou un CAP, et 30 % de celles ayant le bac ou un diplôme équivalent. La lecture d'au moins 20 livres concerne respectivement 8 %, 10 % et 15 % de ces groupes.
3. **L'âge.** L'âge et les étapes du cycle de vie peuvent être associés à des pratiques et à des positions sociales différentes. La proportion de personnes qui jouent aux jeux vidéo tous les jours ou presque est de 27 % chez les 15-24 ans, 19 % chez les 25-39 ans, 13 % chez les 40-59 ans et 9 % chez les 60 ans et plus. Ces données font apparaître une association entre l'âge et cette pratique, sans isoler l'effet propre de l'âge ni démontrer à elles seules un lien de causalité.

Le document fait également apparaître d'autres facteurs possibles, comme le genre et le lieu de résidence. Les trois facteurs présentés ici sont la catégorie socioprofessionnelle, le diplôme et l'âge.

RÉPONSE À RETENIR

Trois facteurs de structuration de l'espace social sont la catégorie socioprofessionnelle, le niveau de diplôme et l'âge. Le document montre notamment des pratiques culturelles différenciées entre cadres et employés-ouvriers, selon le niveau de diplôme, ainsi qu'une proportion de joueurs de jeux vidéo quotidiens ou presque qui passe de 27 % chez les 15-24 ans à 9 % chez les 60 ans et plus.

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 8, 9, 10

> À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que la chaîne de valeur s'est internationalisée.

Introduction. Une chaîne de valeur désigne l'ensemble des étapes qui contribuent à la production d'un bien ou d'un service, depuis l'approvisionnement en intrants jusqu'à la fabrication et à l'assemblage. Elle s'internationalise lorsque ces étapes, ou les biens et services intermédiaires utilisés pour les réaliser, sont

FormaV - document d'entraînement non officiel

répartis entre plusieurs pays. Les documents permettent d'en observer l'ampleur, d'en expliquer les mécanismes et d'en illustrer les formes concrètes.

Développement. D'abord, les échanges internationaux incorporent une part importante de valeur produite dans d'autres pays. Le document 1 représente la part des chaînes de valeur mondiales dans les échanges internationaux : elle passe d'environ 37 % en 1970 à environ 48 % en 2015, malgré des fluctuations au cours de la période. Cela correspond à une hausse d'environ 11 points de pourcentage. La lecture du graphique précise qu'en 2015 environ 48 % de la valeur des produits exportés dans le monde provient de produits importés. Les produits exportés incorporent donc fréquemment des intrants ou des composants issus de l'étranger : les échanges ne portent pas seulement sur des produits finis.

Cette internationalisation résulte des décisions des entreprises, dont beaucoup sont des firmes multinationales, qui répartissent les segments de la production entre plusieurs pays. Elles organisent ainsi une division internationale du processus productif et cherchent à tirer parti des avantages comparatifs propres aux territoires : coût et disponibilité de la main-d'œuvre, qualifications ou capacités technologiques, mais aussi qualité des infrastructures, fiscalité, accès à des marchés en croissance et stabilité politique. Les échanges intra-entreprise, entre établissements d'une même entreprise situés dans différents pays, sont également liés à ces chaînes. Comme l'explique le document 2, l'accès à des intrants intermédiaires plus variés, de meilleure qualité ou moins coûteux peut contribuer à la croissance et aux gains de productivité.

Le Vietnam illustre ces choix de localisation. Selon le document 2, son ouverture commerciale, son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce en 2007 et l'accueil d'investissements directs étrangers ont favorisé son insertion dans les chaînes de valeur mondiales. Une main-d'œuvre abondante et bon marché a contribué à son attractivité ; Samsung y a transféré une grande partie de ses activités d'assemblage de smartphones. Le Vietnam réalise donc une étape de production intégrée à une chaîne organisée à l'échelle internationale.

Enfin, les exemples du document 3 montrent concrètement la dispersion géographique des approvisionnements et des opérations de fabrication. Pour le Nutella, les ingrédients proviennent notamment de Côte d'Ivoire, du Ghana, du Nigeria, de Turquie, de Malaisie, de France et de Belgique ; un tiers de la production est assuré par l'usine de Villers-Écalles, en Normandie. Pour le Boeing 787 Dreamliner, le fuselage et les pièces proviennent notamment d'Italie, du Japon, des États-Unis, de Corée, d'Australie, de Grande-Bretagne, de France et de Suède. Boeing recourt à plus de 28 000 fournisseurs employant plus de 1,2 million de personnes. Enfin, dans l'exemple de l'iPhone, plusieurs composants viennent du Japon, la mémoire DRAM de Corée, les bandes de base et les émetteurs-récepteurs d'Allemagne ; le logiciel est conçu en Grande-Bretagne et l'assemblage est réalisé en Chine. Ces exemples attestent qu'un même produit peut mobiliser des intrants, des composants et des étapes de production provenant de nombreux pays.

Conclusion. La chaîne de valeur s'est internationalisée parce que les entreprises répartissent les étapes de production et les approvisionnements entre différents pays, en tenant compte des avantages comparatifs et des conditions locales. La hausse représentée dans le document 1, le cas du Vietnam et les exemples du Nutella, du Boeing 787 et de l'iPhone illustrent cette organisation mondiale de la production.

RÉPONSE À RETENIR

La chaîne de valeur s’est internationalisée : des étapes de production et des approvisionnements sont répartis entre plusieurs pays. Dans le document 1, la part des chaînes de valeur mondiales dans les échanges passe d’environ 37 % en 1970 à environ 48 % en 2015 ; la lecture précise qu’en 2015 environ 48 % de la valeur des produits exportés dans le monde provient de produits importés. Les entreprises multinationales localisent différents segments selon les avantages comparatifs et les conditions propres aux territoires. Le transfert par Samsung d’une grande partie de l’assemblage de smartphones au Vietnam, ainsi que les exemples du Nutella, du Boeing 787 et de l’iPhone, illustrent cette organisation internationale des approvisionnements et de la fabrication.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Épreuve composée - sujet B

20 points

Progrès technique, classes sociales, engagement politique et internationalisation de la chaîne de valeur

Première partie : Mobilisation des connaissances

Question Question 1

Sujet p. 11

> Montrez que le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus.

Il faut relier les transformations de la production dues au progrès technique à leurs conséquences différentes sur les rémunérations selon les travailleurs. Le progrès technique désigne les innovations qui améliorent les produits ou les méthodes de production. Il peut remplacer certaines tâches et en compléter d'autres : cette évolution modifie la demande de travail et peut ainsi creuser les écarts de revenus.

Par exemple, l'automatisation peut se substituer à des tâches routinières, souvent effectuées par des travailleurs peu qualifiés. Si la demande pour ces emplois diminue, leurs salaires peuvent progresser moins vite, voire certains travailleurs peuvent perdre leur emploi. À l'inverse, les nouvelles technologies peuvent accroître la productivité des salariés qualifiés qui les conçoivent, les entretiennent ou les utilisent. La demande pour ces compétences et leur rémunération peuvent alors augmenter relativement : on parle de progrès technique biaisé en faveur des qualifications.

Les gains liés à l'innovation peuvent aussi profiter davantage aux entreprises et aux détenteurs du capital qui la possèdent. Ainsi, le progrès technique peut augmenter les écarts de revenus entre travailleurs qualifiés et peu qualifiés, ou entre revenus du travail et revenus du capital. Cet effet n'est toutefois pas automatique : il dépend notamment de la formation, des possibilités de reconversion et du partage des gains de productivité.

RÉPONSE À RETENIR

Le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus parce qu'il ne bénéficie pas de la même façon à tous. L'automatisation peut remplacer des tâches routinières et réduire la demande de travail pour les emplois concernés, ce qui fragilise les salaires ou l'emploi de certains travailleurs. En revanche, les technologies peuvent compléter le travail des salariés qualifiés qui les conçoivent ou les utilisent : leur productivité, leur demande et leur rémunération peuvent augmenter. L'écart salarial entre qualifications peut donc se creuser. Enfin, les entreprises et les détenteurs du capital qui possèdent les innovations peuvent capter une partie des gains. L'ampleur de ces inégalités dépend toutefois de la formation, des reconversions et du partage des gains de productivité.

Question Question 2

Sujet p. 11

> À l'aide d'un argument, montrez que l'approche en termes de classes sociales pour rendre compte de la société française d'aujourd'hui peut être remise en cause.

Une approche en termes de classes sociales regroupe les individus selon leur position dans la structure sociale, notamment leur profession, leurs ressources et leurs conditions de travail. Elle peut être remise en cause comme explication suffisante de la société française actuelle si l'on observe que les personnes d'une même classe ne forment pas nécessairement un groupe homogène.

Par exemple, des salariés appartenant aux catégories populaires peuvent avoir des situations très différentes selon leur diplôme, leur statut d'emploi, leur revenu ou la stabilité de leur activité. Ces écarts peuvent conduire à des expériences et à des intérêts différents, sans identité ni mobilisation communes. De

FormaV - document d'entraînement non officiel

plus, les rapports sociaux de genre et les différences d'âge contribuent eux aussi à structurer les situations sociales. Il faut donc compléter l'analyse en classes par une approche multidimensionnelle. Cela ne signifie pas que les classes sociales ont disparu, mais qu'elles ne suffisent pas, à elles seules, à rendre compte de toute la diversité de la société.

RÉPONSE À RETENIR

L'approche en termes de classes sociales peut être remise en cause lorsqu'elle est utilisée comme seule grille de lecture de la société française. En effet, les membres d'une même classe peuvent connaître des situations très différentes selon leur diplôme, leur revenu, leur statut d'emploi ou la stabilité de leur activité. Ils ne partagent donc pas nécessairement les mêmes intérêts ni une identité collective. En outre, le genre et l'âge structurent aussi les situations sociales. L'analyse en classes reste utile, mais doit être complétée par une approche multidimensionnelle.

Question Question 3

Sujet p. 11

> Montrez, à l'aide de deux exemples, que l'engagement politique peut prendre des formes variées.

L'engagement politique désigne les activités par lesquelles les individus cherchent à participer à la vie politique ou à influencer les décisions collectives. Il ne se limite pas à une seule modalité : le vote et la mobilisation dans l'espace public en constituent deux exemples différents.

1. Le vote est une forme conventionnelle d'engagement. En participant à une élection, un citoyen contribue à choisir ses représentants et à désigner les gouvernants.
2. La participation à une manifestation est une forme de mobilisation collective. Elle permet d'exprimer publiquement une revendication et de chercher à influencer les responsables politiques ou le débat public.

Ces deux exemples montrent que l'engagement politique peut passer aussi bien par les institutions électorales que par une action collective dans l'espace public.

RÉPONSE À RETENIR

L'engagement politique prend des formes variées. Le vote est une forme conventionnelle de participation : lors d'une élection, les citoyens choisissent leurs représentants et contribuent à désigner les gouvernants. La participation à une manifestation est une forme de mobilisation collective : elle rend visible une revendication et vise à influencer les décisions ou le débat public. L'engagement politique ne se réduit donc pas au vote.

Deuxième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 12, 13, 14

> À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que la chaîne de valeur s'est internationalisée.

Pour répondre au sujet, on définit une chaîne de valeur comme l'ensemble des étapes qui contribuent à la production d'un bien, de la conception et de l'approvisionnement en intrants à la fabrication, à l'assemblage et à la commercialisation. La chaîne de valeur est internationalisée lorsque ces étapes ou les composants nécessaires à la production sont répartis entre plusieurs pays. Le raisonnement peut établir le constat à

FormaV - document d'entraînement non officiel

partir du graphique du document 1 et des exemples du document 3, puis expliquer cette répartition par les choix de localisation des entreprises décrits dans le document 2 et par les connaissances sur le commerce international et les firmes multinationales.

Il faut notamment distinguer le constat — la production mobilise des biens et des étapes situés dans plusieurs pays — de son explication : les entreprises organisent la division internationale du processus productif en fonction des avantages et des coûts attendus dans chaque territoire.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Une chaîne de valeur désigne l'ensemble des étapes qui contribuent à la production d'un bien, de sa conception à sa commercialisation, en passant par la fabrication de ses composants et son assemblage. Elle est internationalisée lorsque ces étapes et ces composants sont répartis entre plusieurs pays. Les documents montrent cette organisation mondiale de la production et éclairent les choix des entreprises qui la rendent possible.

Le graphique du document 1 atteste la progression des chaînes de valeur mondiales dans les échanges internationaux. La part représentée est d'environ 37 % en 1970 et atteint environ 48 % en 2015, selon la lecture donnée par le document. La courbe fluctue au cours de la période : elle monte notamment jusqu'à un peu plus de 50 % autour de 2010, avant de reculer. Malgré ces variations, la hausse entre 1970 et 2015 indique une participation croissante d'intrants et d'étapes de production situés dans différents pays. En 2015, environ 48 % de la valeur des produits exportés dans le monde provient de produits importés. Les exportations incorporent donc fréquemment des composants ou d'autres intrants fabriqués à l'étranger, et le commerce international concerne aussi des biens intermédiaires destinés à être transformés ou assemblés ailleurs.

Les exemples du document 3 rendent cette fragmentation concrète. Le Nutella mobilise notamment des cabosses de cacao de Côte d'Ivoire, du Ghana et du Nigeria, des noisettes de Turquie et du Piémont, de l'huile de palme de Malaisie ou de Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi que du sucre français. Un tiers de sa production est assuré par l'usine de Villers-Écalles, en Normandie. Le Boeing 787 est constitué de composants fabriqués dans plusieurs pays ; Boeing recourt à plus de 28 000 fournisseurs employant plus de 1,2 million de personnes. Enfin, l'iPhone associe des composants japonais, une mémoire DRAM coréenne, des bandes de base et des émetteurs-récepteurs allemands et un logiciel conçu en Grande-Bretagne, avant un assemblage en Chine. Ces exemples montrent qu'un même produit peut mobiliser des ressources, des fournisseurs et des lieux d'assemblage situés sur plusieurs continents.

Cette organisation résulte des décisions des entreprises, dont beaucoup sont des firmes multinationales. Comme l'explique le document 2, celles-ci répartissent les segments de la chaîne de valeur entre pays ou régions en fonction des avantages comparatifs et des bénéfices attendus. Elles prennent en compte, par exemple, le coût et la disponibilité de la main-d'œuvre, les qualifications, les capacités technologiques, les infrastructures, la fiscalité, l'accès aux marchés et la stabilité politique. Elles peuvent ainsi localiser chaque étape là où les conditions leur paraissent les plus favorables, puis faire circuler les composants entre leurs filiales et leurs fournisseurs. Le commerce intra-entreprise, c'est-à-dire les échanges entre unités d'une même entreprise, est donc lié aux chaînes de valeur mondiales, sans être leur unique forme d'échange.

Le Vietnam illustre cette stratégie. Selon le document 2, son ouverture commerciale, son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce en 2007 et l'accueil d'investissements directs étrangers ont favorisé son insertion dans ces chaînes. Samsung y a transféré une grande partie de ses activités d'assemblage de smartphones, notamment parce que le pays dispose d'une main-d'œuvre abondante et bon marché. Les entreprises peuvent aussi bénéficier d'un meilleur accès à une variété d'intrants intermédiaires, de meilleure qualité ou moins coûteux, ce qui peut contribuer à des gains de productivité. Plus généralement, le développement des transports et des communications et la réduction de certains obstacles aux échanges facilitent la coordination de sites de production éloignés.

FormaV - document d'entraînement non officiel

> Ainsi, les chaînes de valeur se sont internationalisées : les composants et les différentes étapes de fabrication d'un même produit sont répartis entre plusieurs pays et reliés par des échanges internationaux. La progression figurant dans le document 1, les choix de localisation exposés dans le document 2 et les exemples précis du document 3 montrent à la fois l'ampleur et les mécanismes de cette organisation mondiale de la production.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2022/spe-sciences-eco-sociales-2022-amerique-sud-1-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.